

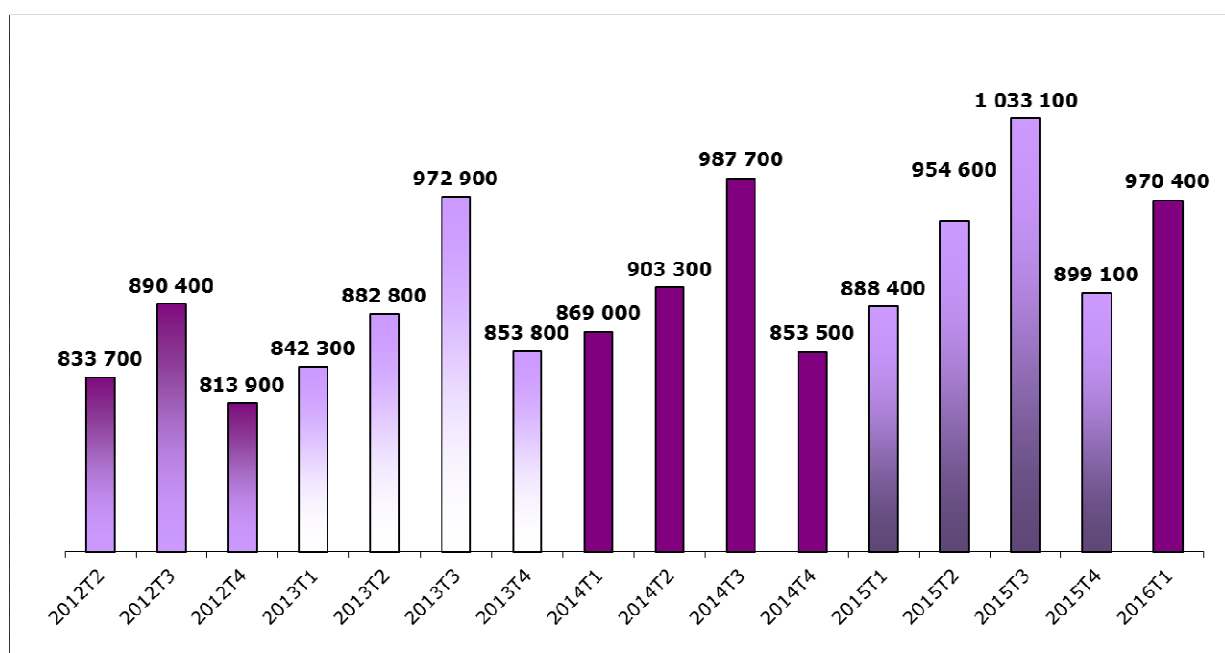
LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

Au cours du premier trimestre 2016, 970 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 9,2% par rapport au premier trimestre 2015. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B s'est accru de 2,1%.

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du premier trimestre 2016, 970 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 9,2% par rapport au premier trimestre 2015. Sur un an, cela représente 3,9 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B s'est accru de 2,1%. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2016, 173 200 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en hausse de 4,8% sur un an, alors que le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge est en baisse (-4,3%). 654 000 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+9,3% sur un an, contre +1,8% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 143 200 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+14,6%, contre +7,8%). Au 1^{er} trimestre 2016, 636 800 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+6,1%) et 333 600 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+15,8%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T1 2016	T1 2015	Evolution	Taux mensuel moyen* au T1 2016 (évolution par rapport à T1 2015)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	970 400	888 400	9,2%	6,8% (+0,5 pt)
<i>dont demandeurs d'emploi</i>				
<i>de moins de 25 ans</i>	173 200	165 200	4,8%	9,3% (+0,9 pt)
<i>de 25 à 49 ans</i>	654 000	598 200	9,3%	7,5% (+0,6 pt)
<i>de 50 ans ou plus</i>	143 200	125 000	14,6%	3,9% (+0,3 pt)
<i>depuis moins d'un an</i>	636 800	600 300	6,1%	7,8% (+0,6 pt)
<i>depuis un an ou plus</i>	333 600	288 100	15,8%	5,5% (+0,5 pt)
<i>hommes</i>	508 500	465 000	9,4%	7,1% (+0,6 pt)
<i>femmes</i>	461 900	423 400	9,1%	6,6% (+0,4 pt)
<i>manœuvres</i>	24 500	22 200	10,4%	5,0% (+0,5 pt)
<i>ouvriers spécialisés</i>	53 000	50 100	5,8%	6,0% (+0,5 pt)
<i>ouvriers qualifiés</i>	127 200	120 000	6,0%	7,7% (+0,6 pt)
<i>employés non qualifiés</i>	159 700	141 200	13,1%	5,3% (+0,5 pt)
<i>employés qualifiés</i>	459 200	415 800	10,4%	7,3% (+0,5 pt)
<i>techniciens</i>	54 200	51 700	4,8%	8,7% (+0,5 pt)
<i>agents de maîtrise</i>	28 500	26 700	6,7%	8,2% (+0,5 pt)
<i>cadres</i>	63 100	60 200	4,8%	7,6% (+0,3 pt)
<i>autres</i>	1 000	500	-	-

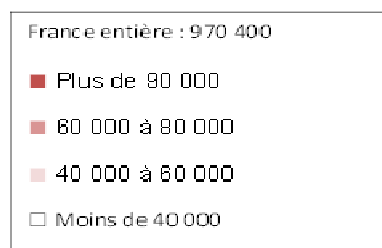
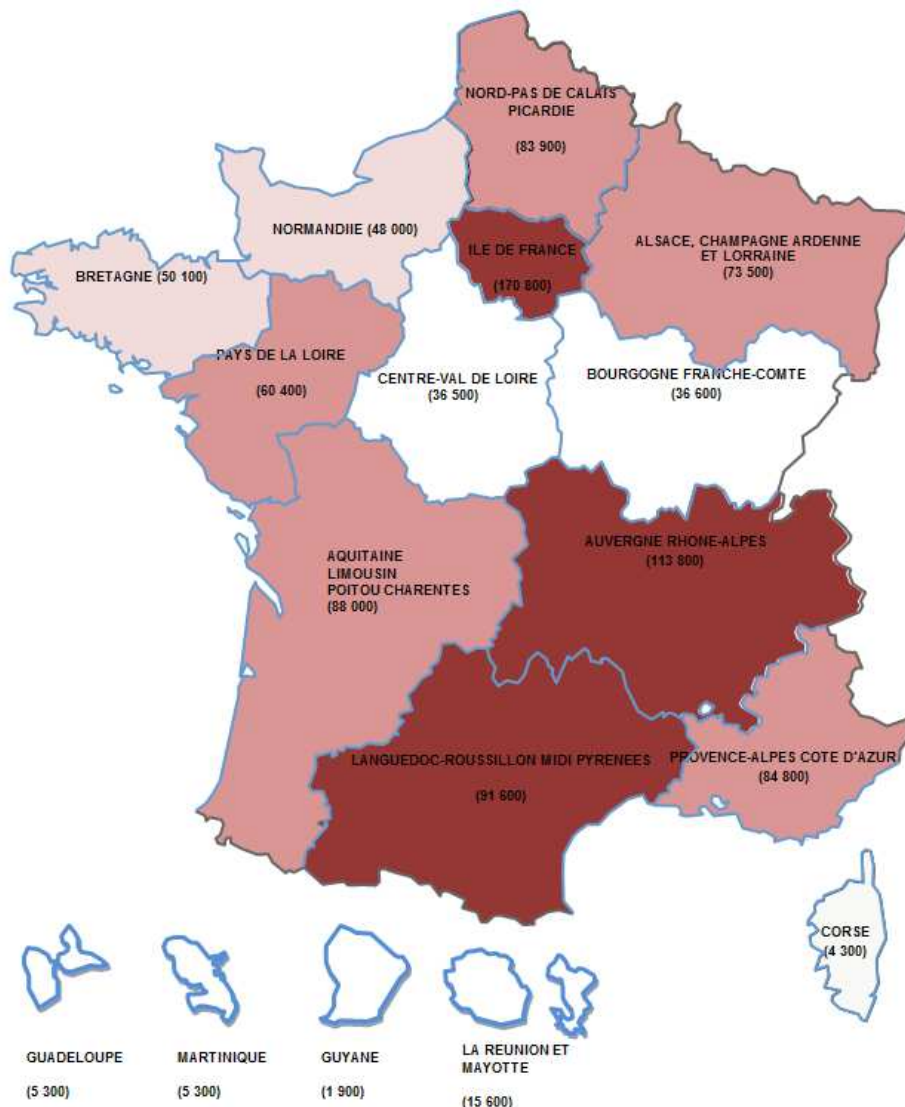
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acosse - CCMSA).
Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 1^{er} trimestre 2016 sont l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (cf. carte 1).

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2016 par région :

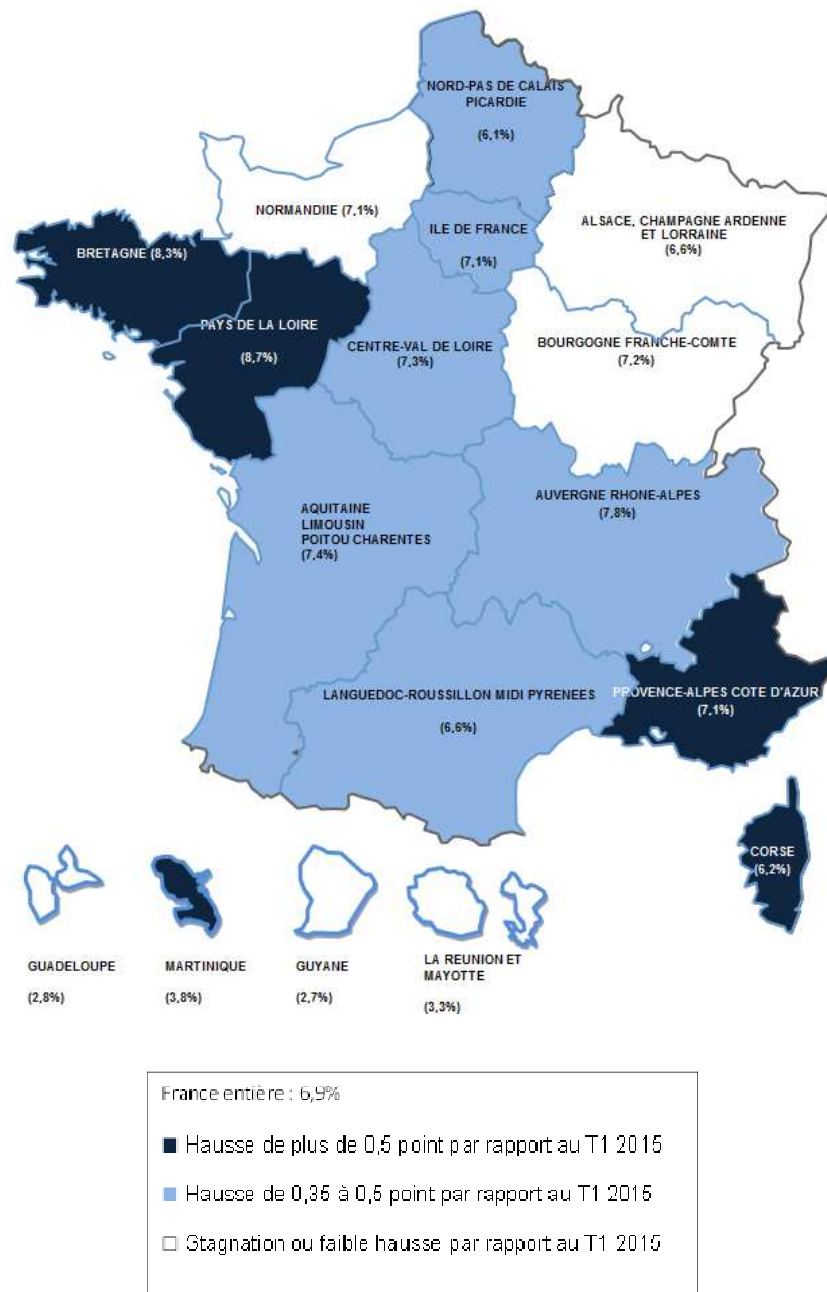


Cependant, ces trois régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 1^{er} trimestre 2016 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Corse, Martinique et PACA (+0,6 point) connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes entre le 1^{er} trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016 (cf. carte 2 et tableau 2 en annexe 1).

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 1^{er} trimestre 2016



David BUCHNER
Département Observatoire de l'emploi

ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Tableau 2 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2015 et 2016

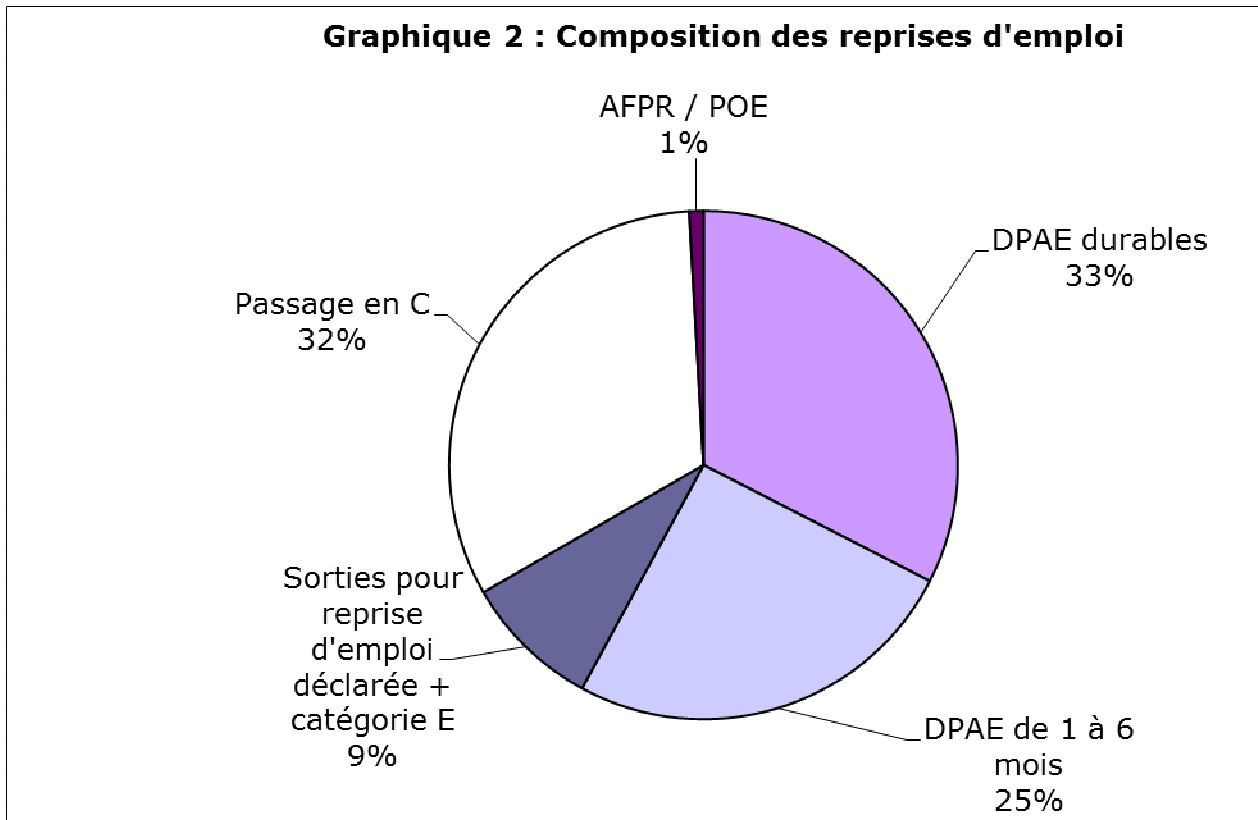
Région	1er trimestre 2016			1er trimestre 2015		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine	6,6%	73 500	372 900	6,3%	69 500	370 000
Aquitaine-Limousin-Poitou- Charentes	7,4%	88 000	395 000	7,0%	81 400	386 500
Auvergne-Rhône-Alpes	7,8%	113 800	487 900	7,4%	104 400	472 000
Bourgogne-Franche-Comté	7,2%	36 600	169 000	6,9%	34 900	167 800
Bretagne	8,3%	50 100	202 300	7,6%	45 100	197 300
Centre-Val de Loire	7,3%	36 500	166 600	6,9%	33 500	162 700
Corse	6,2%	4 300	23 300	5,5%	3 800	22 900
Île-de-France	7,1%	170 800	799 500	6,7%	156 200	777 600
Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées	6,6%	91 600	460 800	6,2%	83 500	450 200
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	6,1%	83 900	460 200	5,7%	77 900	456 400
Normandie	7,1%	48 000	224 700	6,8%	44 800	218 800
Pays de la Loire	8,7%	60 400	230 200	8,2%	55 700	227 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1%	84 800	399 300	6,5%	75 600	388 600
Guadeloupe	2,8%	5 300	63 800	2,4%	4 700	64 600
Guyane	2,7%	1 900	23 800	2,7%	1 900	23 400
La Reunion et Mayotte	3,3%	15 600	159 100	3,1%	14 600	155 100
Martinique	3,8%	5 300	46 900	3,2%	4 600	47 700
National	6,9%	970 400	4 685 300	6,5%	888 400	4 589 100

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss - CCMSA).
Données brutes, France entière

¹ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

² L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵

³ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁴ Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

⁵ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation